

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2025

Mis en ligne :

03 JUL. 2025

Deuxième mise en ligne
avec pièces complémentaires :
16/07/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 19
Votants : 26
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absents : JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, SERANDOUR Cyril.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11

Délibération n°2025-066. URBANISME : Zac Multisites - Bilan de la concertation et approbation du Dossier de Création modificatif n°1

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1, L. 122-1-1, L.123-19, L.123-19-1 et R. 123-46-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants, L331-7, R. 311-1 et suivants, et R331-6,

VU la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU le PLUi de Rennes Métropole, et notamment sa modification n°2 approuvée le 19 juin 2025,

VU la délibération de Rennes Métropole en date du 19 juin 2025 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Multisites à être rétrocedés,

VU la délibération n° 24-2020 du conseil municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le dossier de création initial de la ZAC Multisites ;

VU la délibération n° 86-2021 du conseil municipal en date du 28 juin 2021 approuvant le dossier de réalisation initial de la ZAC Multisites,

VU la délibération n° 40-2022 du conseil municipal en date du 9 mai 2022 approuvant les modalités de concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et de réalisation,

VU la délibération n° 2025-042 du conseil municipal en date du 24 mars 2025 approuvant les modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet,

VU l'absence d'observation de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de Bretagne sur le dossier en date du 1^{er} avril 2025,

VU la synthèse des observations et propositions du public relative à l'évaluation environnementale du projet de ZAC Multisites et le bilan de la participation relative à la concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et de réalisation,

VU le dossier de création modificatif n°1 de la ZAC Multisites ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Urbanisme du 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT que les modalités de la concertation préalable à la modification de la ZAC Multisites prévues dans la délibération n° 40-2022 du conseil municipal en date du 9 mai 2022 ont été respectées, à savoir :

- 2 ateliers de concertation ouvert à tous les habitants et auxquels les habitants membres des comités consultatifs (31 mai 2022 et 9 novembre 2022),
- avis dans la presse locale et sur le magazine municipal,
- mise à disposition d'un dossier consultable en mairie et/ou dématérialisé accompagné d'un registre,
- 1 réunion publique (26 janvier 2024),
- possibilité d'entretiens individuels ou collectifs à la demande avec les services de la mairie en complément de la démarche initiale.

CONSIDERANT que les modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet prévues dans la délibération n° 2025-042 du conseil municipal en date du 24 mars 2025 ont été respectées, à savoir :

- mise à disposition du public des dossiers et de l'avis de l'Autorité Environnementale du mercredi 16 avril 9h15 au vendredi 16 mai 2025 à 16h00,
- publication d'un avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans 2 journaux locaux dans les 15 jours précédents cette mise à disposition (Ouest-France et Le Télégramme du 1^{er} avril 2025),
- affichage sur les panneaux d'information municipaux de l'avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans les 15 jours précédents cette mise à disposition,
- information sur le site Internet de la commune et les panneaux lumineux municipaux de la mise à disposition du public des dossiers,
- mise à disposition du public d'un dossier papier accompagné d'un registre dans le hall de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture sauf les vendredis après-midi et samedi matin.

Après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 6 CONTRE (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

DE PRENDRE ACTE de la synthèse des observations et propositions du public relative à l'évaluation environnementale du projet de ZAC Multisites,

D'APPROUVER le bilan de la participation relative à la concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et de réalisation de la ZAC ;

D'APPROUVER le dossier de création de la ZAC Multisites, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme,

D'APPROUVER les périmètres de la ZAC Multisites, portant sur une superficie totale d'environ 359 082 m², conformément au plan de délimitation des périmètres composant la zone tel que figurant dans le dossier de création annexé à la présente délibération,

D'APPROUVER le programme global prévisionnel des constructions, tel que figurant dans le dossier de création de la ZAC Multisites,

DE METTRE A LA CHARGE de l'aménageur ou du constructeur au moins le coût des équipements publics visés à l'article R 311-6 du Code de l'urbanisme et en conséquence, d'exclure du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement, les périmètres de la ZAC Multisites,

DIT qu'en application de l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Elle fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune. Le dossier de création sera mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la commune de Thorigné-Fouillard. Le dossier sera également consultable sur support papier en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

